

Saint-Urbain-Premier : quel avenir pour l'église ?

mardi 21 mars 2017

Luc Noppen

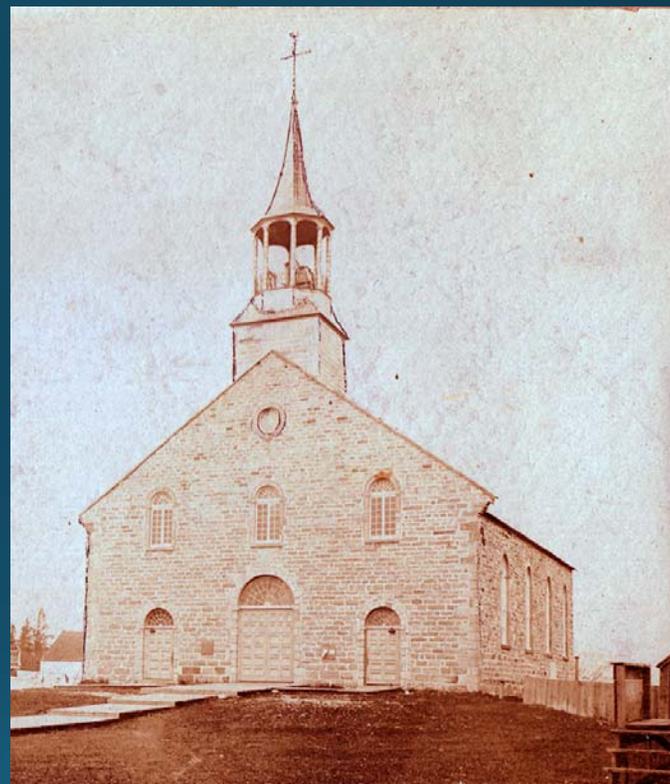
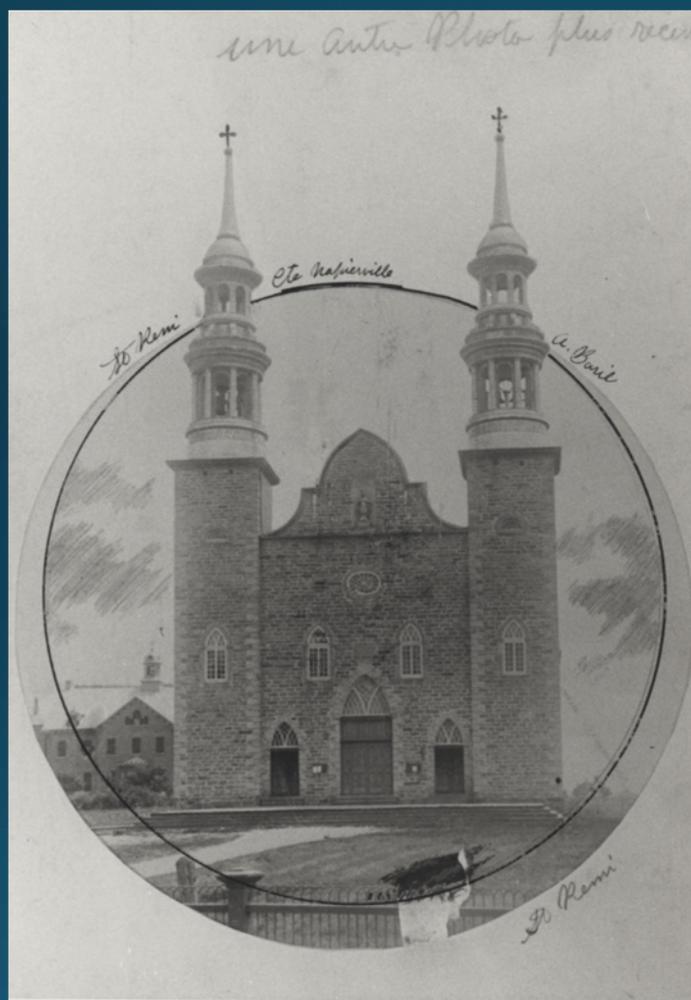


CHAIRE

**de recherche du Canada
en patrimoine urbain**

ESG UQAM

1850. Premier projet
construire une église
comme celle de Saint-
Rémi



1851. Construction de l'église actuelle (projet réduit)
par Alexis Bisson, fils (charpentier), Antoine Bélanger
(maçon) et Toussaint Taillefer (chef de chantier et
Étienne Carmine (menuisier)
Église ouverte au culte à l'automne 1852



Le premier intérieur ressemblait à celui de l'église Saint-Rémi. Il a été entrepris en 1861 mais avec un décor peint (trompe-l'œil) conçu par l'architecte Théophile Fahrland

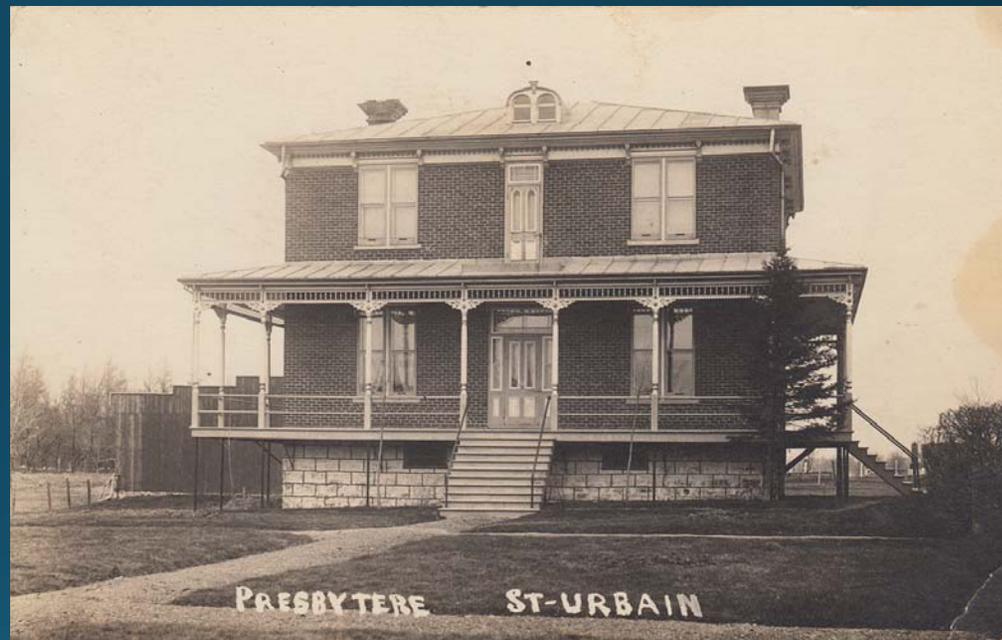


Vestiges du premier décor intérieur





Le premier presbytère, construit en 1851 ressemblait à celui de Saint-Étienne-de-Beauharnois



Le deuxième (actuel) presbytère construit en 1887





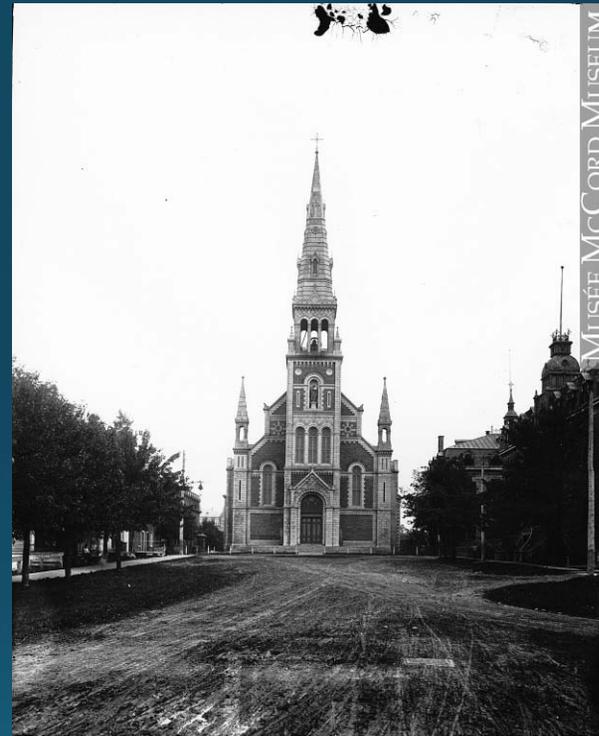
Vue de l'église et du nouveau presbytère, peu après 1887 (archives de la paroisse)



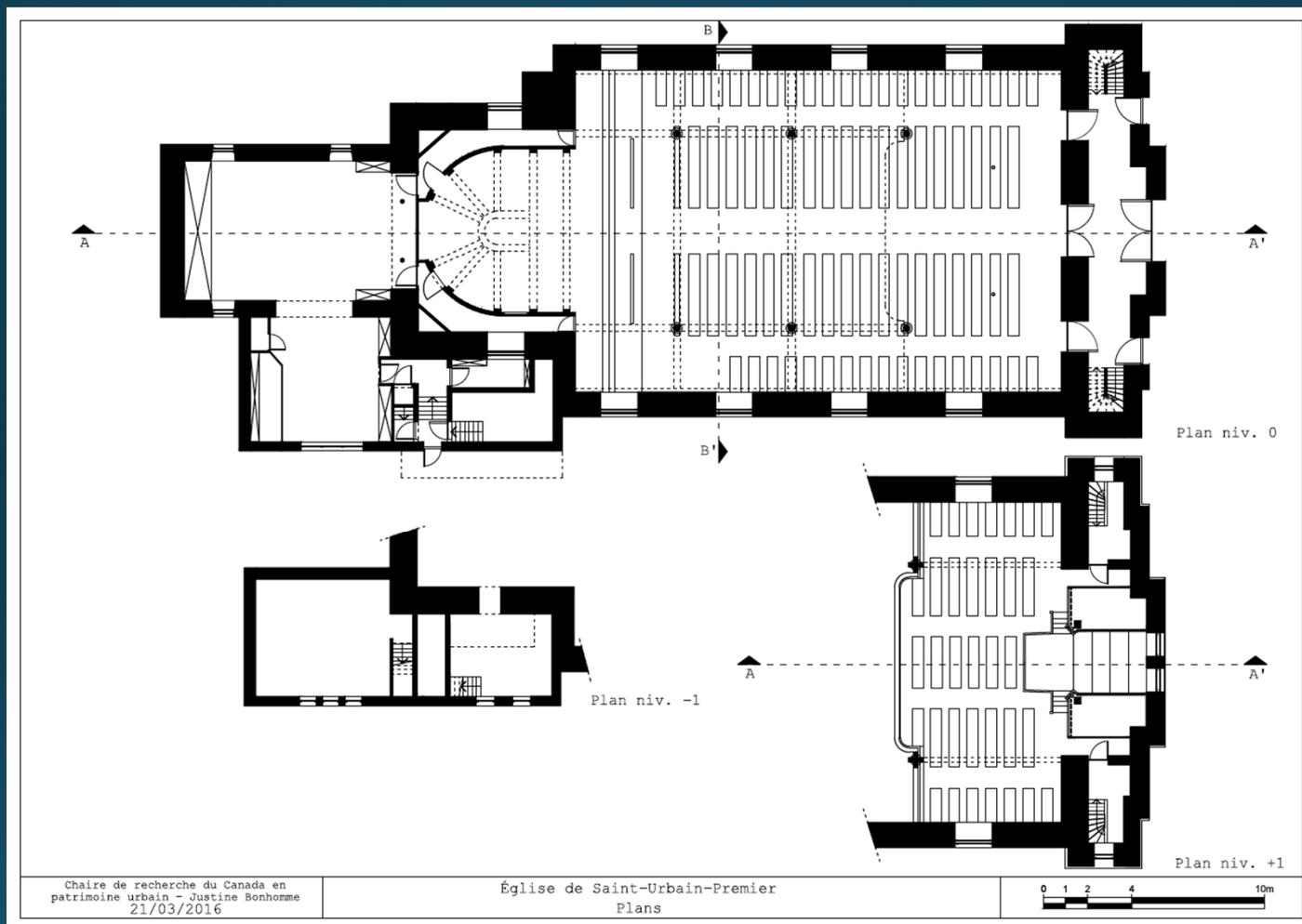
Nouvelle architecture intérieure réalisée d'après les plans de l'architecte Casimir-Saint-Jean, en 1900 (Archives de la paroisse)



Nouvelle façade de l'architecte Casimir Saint-Jean



Cathédrale de Valleyfield.
Église construite en 1882, consacrée
cathédrale en 1892

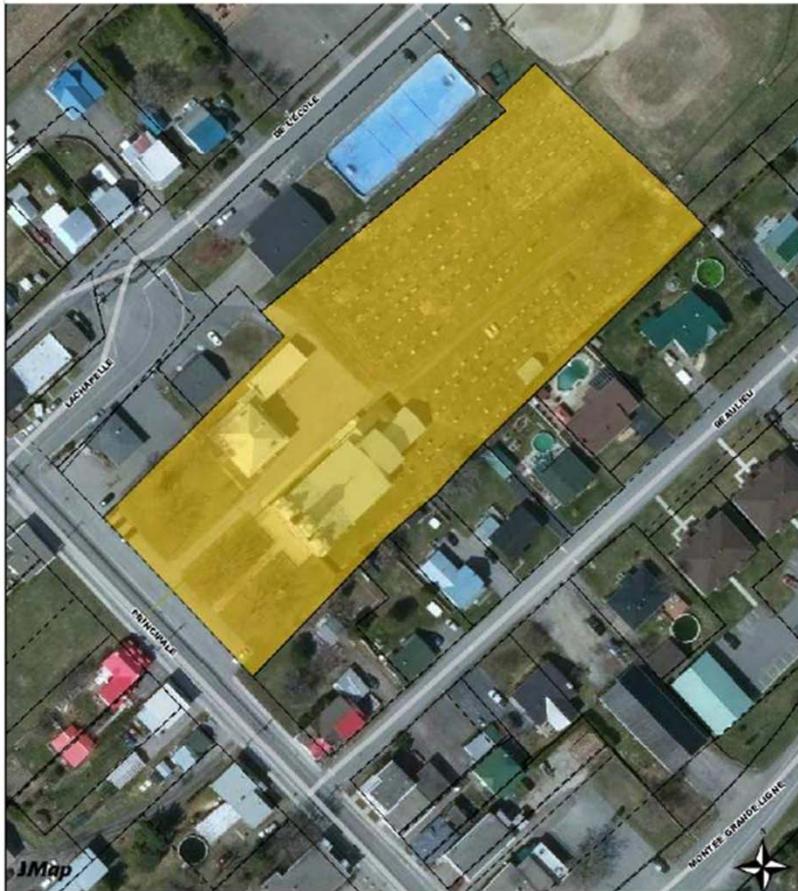


Relevé en plan de l'église réaménagée en 1900-1902
(dessin de Justine Bonhomme)



L'église de 1851, la façade de 1902 et l'annexe de 1957-1958

**Zone P-1, église et presbytère
Municipalité de Saint-Urbain-Premier**



Producteur: Gabrielle Daoust
Inspectrice municipale

Date : 16 mars 2016

0 10 20 30 m

Public et Institutionnel

Sont de ce groupe les usages à caractère public, semi-public ou institutionnel qui impliquent des activités récréatives, éducationnelles, religieuses, communautaires ou culturelles. Les statuts de propriété (publique ou privée) n'affectent aucunement la classification des institutions.

À titre indicatif et de manière non limitative, sont de ce groupe les usages suivants :

- a) *Services éducationnels* : maternelles, écoles primaires, écoles secondaires, autres écoles.
- b) *Services communautaires* : CLSC, centres d'accueil, garderies, services de garde à l'enfance. Les normes régissant ces services sont celles édictées par la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance (L.R.Q., chap. C-8.2).
- c) *Services religieux* : activités religieuses, lieux de culte, couvents, monastères, presbytères, cimetières.
- d) *Activités culturelles* : bibliothèques, musées, centres culturels, centres communautaires.
- e) *Aménagements publics et installations sportives* : stades, centres sportifs, arénas, installations sportives, parcs et terrains de jeux, pistes athlétiques, piscines.
- f) *Habitations communautaires* : maisons de retraite, maisons pour personnes âgées, orphelinats.
- g) Bureau de poste.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN-PREMIER**

RÈGLEMENT 3xx-16

RÈGLEMENT NUMÉRO 3XX-16 – ÉTABLISSANT LA CITATION DU LOT P.100 EN TANT QUE SITE PATRIMONIAL : L'ÉGLISE SAINT-URBAIN-PREMIER, LE PRESBYTÈRE DE SAINT-URBAIN-PREMIER, LE CIMETIÈRE DE SAINT-URBAIN-PREMIER ET LE CHARNIER DU CIMETIÈRE DE SAINT-URBAIN-PREMIER

- ATTENDU QUE le Conseil a jugé bon d'adopter un règlement de citation d'un site patrimonial en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q. chapitre P-9.002).
- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le xx-xx 2016;
- ATTENDU QUE cet avis spécifiait la désignation du bien patrimonial cité en rubrique et les motifs invoqués pour la citation;
- ATTENDU QUE qu'un bien patrimonial est un document, un immeuble, un objet ou un site patrimonial (terrain);
- ATTENDU QU' un site patrimonial est un lieu, un ensemble d'immeubles qui présentent un intérêt pour sa valeur architecturale, historique, identitaire ou paysagère en vertu de l'article 2 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q. chapitre P-9.002);
- ATTENDU QUE la propriété connue et désignée comme étant le lot P.100 du cadastre de la Paroisse de Saint-Urbain-Premier, est d'intérêt patrimonial, en raison de ses valeurs architecturale, historique, identitaire et paysagère;
- ATTENDU QUE le conseil local du patrimoine recommande au Conseil municipal de reconnaître et de préserver le caractère patrimonial extérieur de l'église Saint-Urbain-Premier, du presbytère de Saint-Urbain-Premier, du cimetière de Saint-Urbain-Premier et du charnier de Saint-Urbain-Premier, biens patrimoniaux localisés sur le lot P.100 du cadastre de l'église Saint-Urbain-Premier;
- ATTENDU QUE le conseil local du patrimoine a reçu les représentations de toute personne intéressée à se faire entendre au sujet du projet de citation de la séance de consultation publique tenue le xx-xx-2016.

11 juillet 2016.

« La fabrique Sainte-Martine a résolu à l'unanimité d'offrir à chacune des municipalités du territoire de la fabrique (Sainte-Martine, Saint-Urbain-Premier et Très-Saint-Sacrement), d'acquérir les immeubles appartenant à la fabrique Sainte-Martine

20 septembre 2016

« Le conseil de la Fabrique de la Paroisse Sainte-Martine (...) a statué sur les conditions générales exigées pour se départir de l'église et du presbytère en faveur de la municipalité de Saint-Urbain-Premier

- Le prix de vente serait 1 \$
- La prise en charge par la municipalité de toutes les dépenses d'entretien et de réparation de l'église et du presbytère
- La municipalité devra laisser un endroit exclusif pouvant accueillir + ou – 50 personnes pour des célébrations de baptêmes, mariages, funérailles, messes...
- Un local pouvant servir de sacristie
- Un local pouvant servir de secrétariat
- Endroit non exclusif comme espace de débordement (lorsqu'il y a plus de 50 personnes
- Conserver le droit d'utiliser les cloches .. »

11 juillet 2016.

« La fabrique Sainte-Martine a résolu à l'unanimité d'offrir à chacune des municipalités du territoire de la fabrique (Sainte-Martine, Saint-Urbain-Premier et Très-Saint-Sacrement), d'acquérir les immeubles appartenant à la fabrique Sainte-Martine

20 septembre 2016

« Le conseil de la Fabrique de la Paroisse Sainte-Martine (...) a statué sur les conditions générales exigées pour se départir de l'église et du presbytère en faveur de la municipalité de Saint-Urbain-Premier

- Le prix de vente serait 1 \$
- La prise en charge par la municipalité de toutes les dépenses d'entretien et de réparation de l'église et du presbytère
- La municipalité devra laisser un endroit exclusif pouvant accueillir + ou – 50 personnes pour des célébrations de baptêmes, mariages, funérailles, messes...
- Un local pouvant servir de sacristie
- Un local pouvant servir de secrétariat
- Endroit non exclusif comme espace de débordement (lorsqu'il y a plus de 50 personnes
- Conserver le droit d'utiliser les cloches .. »

Situation financière de la paroisse :

Dépenses en 2015: 71 914,10 \$

Revenus en 2015: 51 774,34 \$

Déficit en 2015: **20 339,76 \$**

Par contre les frais directs reliés à l'immeuble
(chauffage, électricité, entretien) étaient, en 2015, de

29 694,58 \$



BILAN DE SANTÉ DE L'ÉGLISE PAROISSIALE DE ST-URBAIN-PREMIER

Présenté aux membres du Conseil Municipal
 Municipalité de St-Urbain-Premier
 204 rue Principale
 Saint-Urbain-Premier
 Québec
 J0S 1Y0

30 décembre 2016

Coût des interventions

Court terme (0-2 ans)	Moyen terme (2-5 ans)	Long terme (5-10 ans)	Plus de 10 ans
170 000 \$	60 000 \$	65 000 \$	95 000 \$

Les étapes du « plan églises »

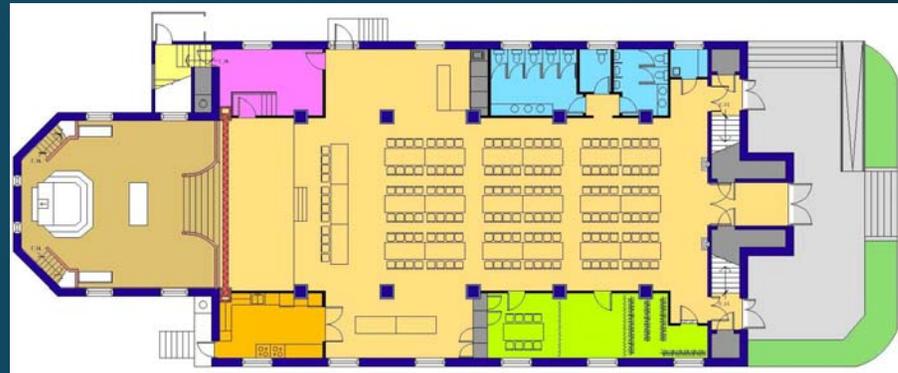
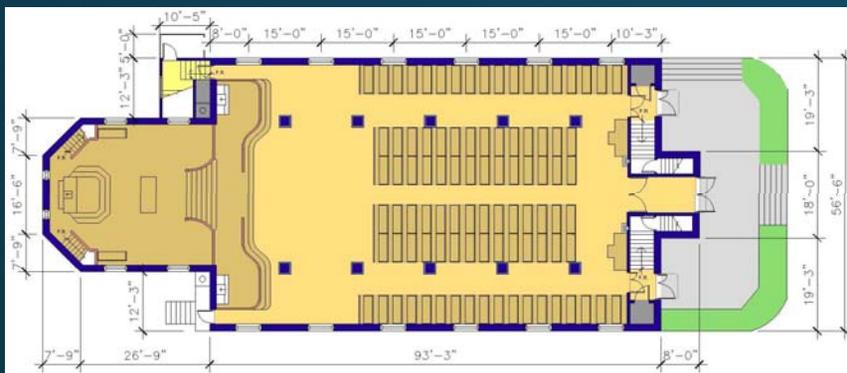
- Volet I. Connaissance des monuments et des besoins
 1. Inventaire et évaluation patrimoniale
 2. Potentiel d'usage
 3. Évaluation des besoins du milieu
- Volet II. Accompagnement des partenaires
 1. Établissement d'une « vision »
 2. Établissement d'un « plan d'affaires »
 3. Stratégie en vue de la concertation locale
 4. Accompagnement dans la mise en route du projet

Usage des églises au Québec en janvier 2017			Total 2017	%
Églises occupées par le culte	• De façon continue	1 980	2 185	68,2
	• Avec changement de tradition religieuse (excluant les églises protestantes fusionnées à l'Église Unie du Canada en 1925)	205		
Projets en cours			85	2,6
À vendre			45	1,4
À l'abandon			12	0,4
Fermé au culte (sans projet)			47	1,5
Converties à un autre usage	• Usage laïc	407	534	16,7
	• Usage partagé avec le culte	127		
Sous-total			2908	90,8
Démolies depuis 1900			296	9,2
Total			3 204	100,0

Statut des églises acquises par les municipalités	Total 2017	%
Projet de conversion avec partage du culte	14	9,8
Projet de conversion sans partage avec le culte	6	4,2
Converties à un autre usage	80	55,9
Usage partagé avec le culte	43	30,1
Total	143	100,0



Ancienne église de Saint-Gabriel-de-la-Durantaye



- | | | | |
|---|----------------------------|-------------------------|---------------------------|
| 1 Cuisine | 4 Dépôt produits ou autres | 9 Dégagement devant bar | 14 Entrée sacristie |
| 2 Espace service traiteur | 5 Toilette des hommes | 10 Bureau/logeage | 15 Entrée service cuisine |
| 3 Espace polyvalent : salle de réunion, rangement de tables et chaises et vestiaire | 6 Toilette handicapés | 11 Scène | 16 Rampe pour handicapés |
| | 7 Toilette des femmes | 12 Choeur | 17 Escaliers amovibles |
| | 8 Service de bar | 13 Issue conforme | 18 Rangement |

- Sorties extérieures
- Nouvelles cloisons
- Cloisons amovibles
- Mur rideau



PLAN DE TRANSFORMATION PROPOSÉE

Église de Saint-Gabriel-de-la-Durantaye



Ancienne église de Très-Saint-Rédempteur (MRC de Vaudreuil-Soulanges)



Ancienne église de Saint-Rosaire (MRC d'Arthabaska)

L'église de l'Ascension « triple » sa vocation



[France Paradis \(/Auteur-France-Paradis/2858/1\)](#)
Publié le 12 avril 2016



Une autre église devient un centre communautaire

Mise à jour le dimanche 8 février 2015 à 18 h 38 HNE

7
PARTAGES



C'est au tour de l'église de Saint-Valérien, non loin de Rimouski, de changer de vocation. Elle deviendra prochainement un centre communautaire administré par la municipalité.

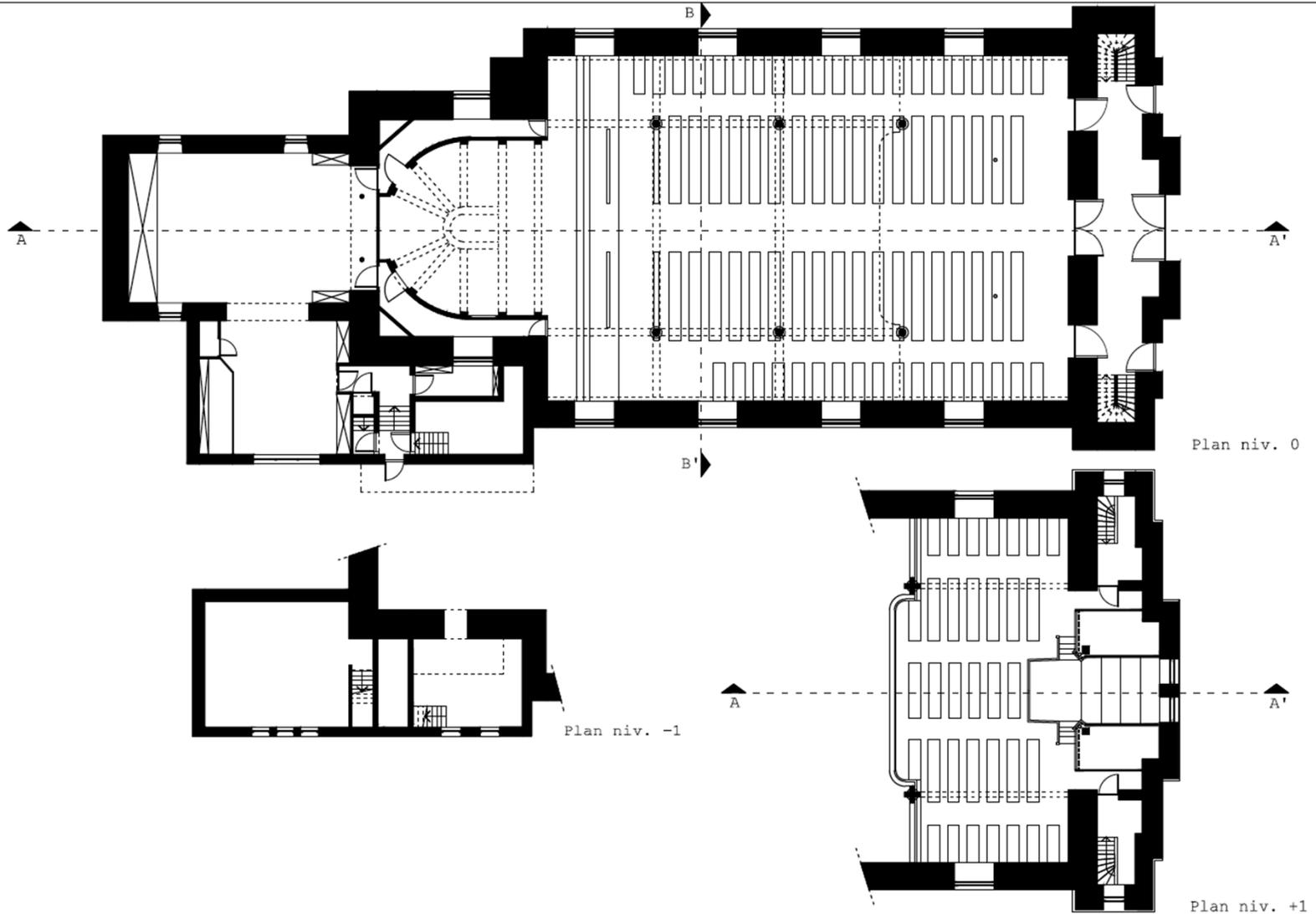


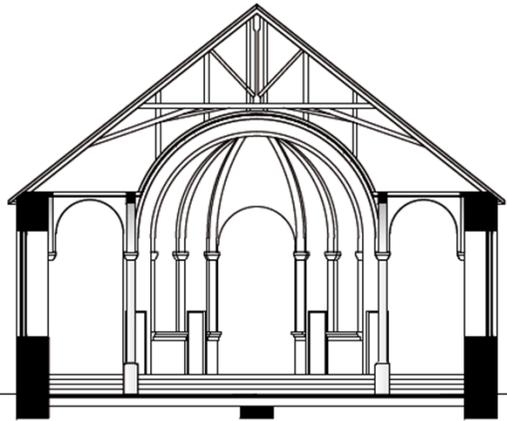
2 millions \$ seront investis pour transformer l'église. Les travaux vont commencer plus tard cette année. Il y a un an, la Fabrique a cédé l'immeuble à la municipalité pour un montant symbolique. Les coûts d'entretien étaient devenus trop importants et impossibles à assumer par le nombre de plus en plus restreints de fidèles.



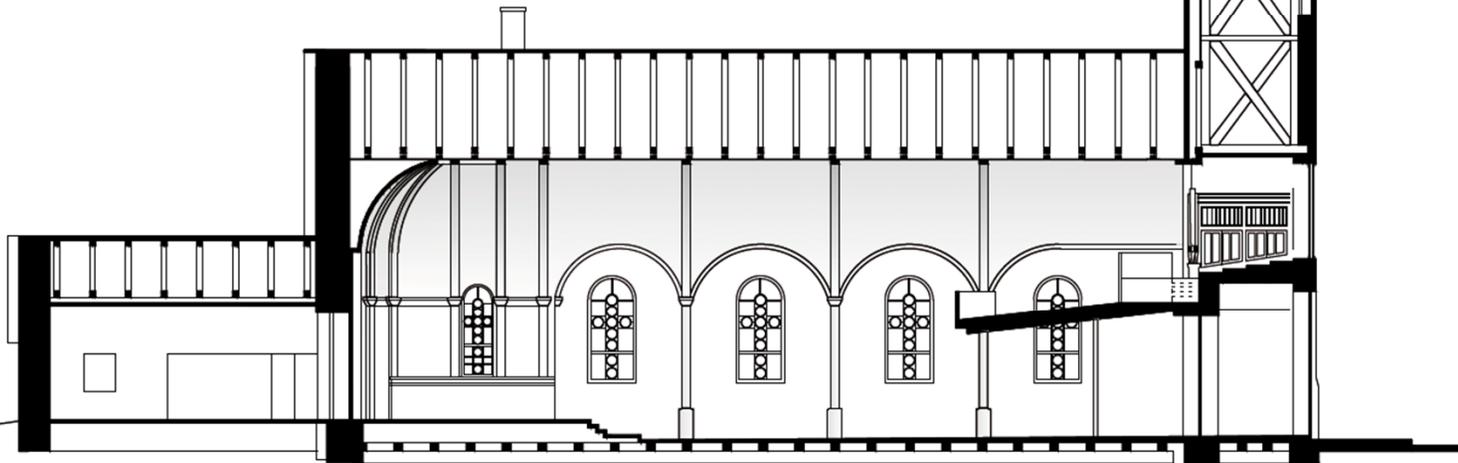
Projet pour l'église de Sainte-Perpétue (MRC de Nicolet)







Coupe BB'

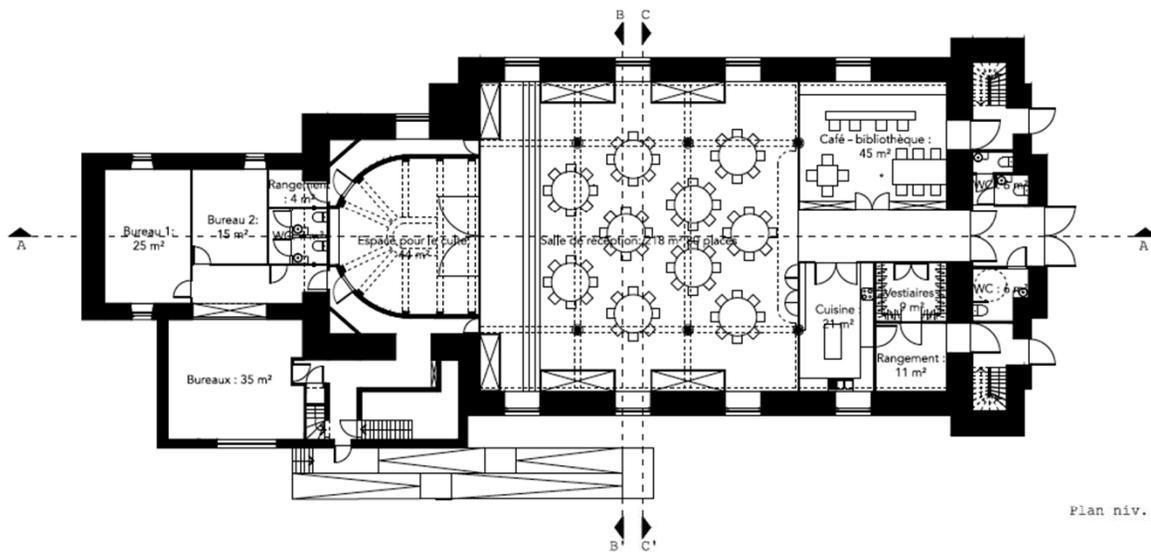


Coupe AA'

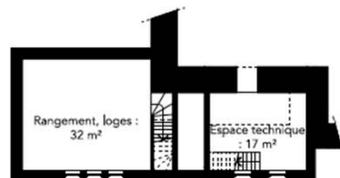
Chaire de recherche du Canada en
patrimoine urbain - Justine Bonhomme
21/03/2016

Église de Saint-Urbain-Premier
Coupes

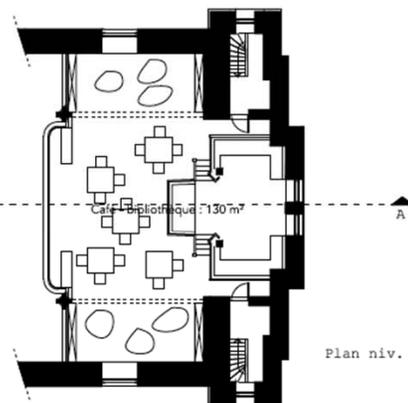




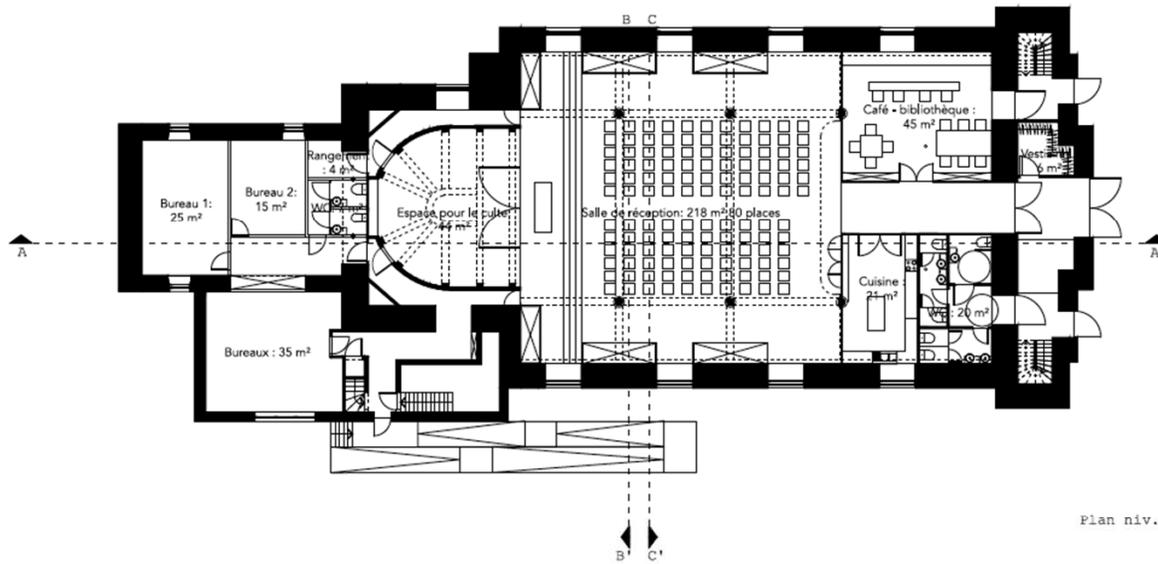
Plan niv. 0



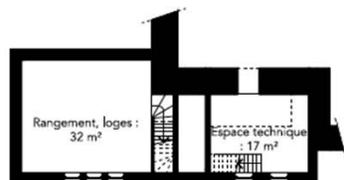
Plan niv. -1



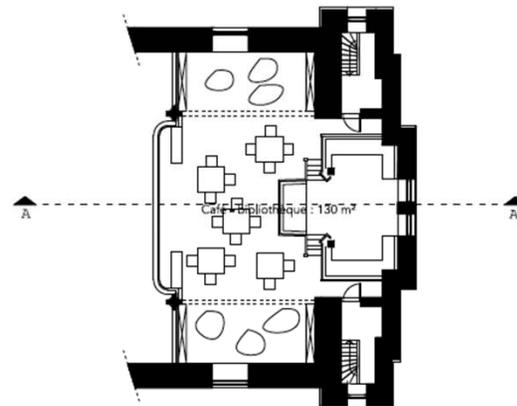
Plan niv. +1



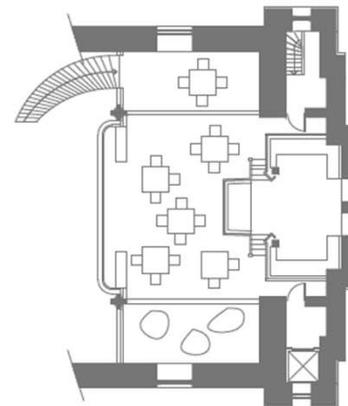
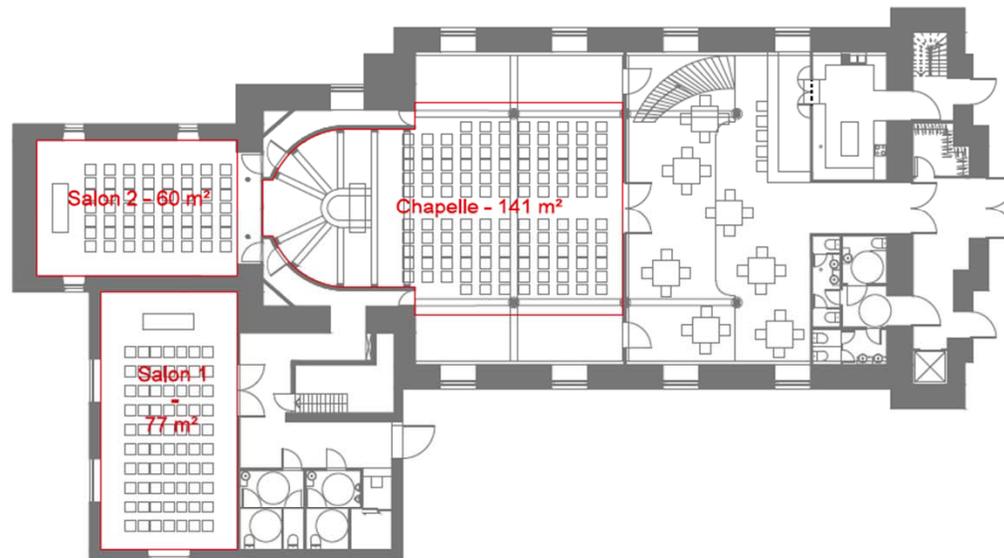
Plan niv. 0



Plan niv. -1



Plan niv. +1















DES ÉTAPES À FRANCHIR

ÉTABLIR LE PROJET DE CONVERSION: QUEL(S) USAGES ?
INCRUSTER LE PROJET RETENU (VISION)
NÉGOCIER AVEC LA FABRIQUE DE PAROISSE (AUTRES CONSIDÉRATIONS)
ÉVALUER LE POTENTIEL DE SUBVENTION
ÉTABLIR LE PLAN D'AFFAIRES
PRÉSENTER LE PROJET AUX CITOYENS
FINALISER LE PROJET EN ARCHITECTURE (MANDAT A UN ARCHITECTE)
DÉPOSER LES DEMANDES DE SUBVENTION
ACQUÉRIR L'ÉGLISE
AMORCER LES TRAVAUX DE CONVERSION